

4 PREMIERS SOINS

Selon l'Ambulance Saint-Jean, « Les premiers soins sont l'aide apportée en cas d'urgence à une personne blessée ou soudainement malade en utilisant le matériel à portée de main. » Il peut s'agir simplement de nettoyer et de bander une coupure mineure sur le doigt d'un travailleur ou, au contraire, d'apporter des soins à un travailleur frappé par une pièce d'équipement mobile.

Peu importe la situation, les objectifs des premiers soins sont toujours les mêmes. Il s'agit :

- de préserver la vie;
- d'empêcher les blessures ou les maladies de s'aggraver;
- de favoriser la guérison.

Le règlement Exigences relatives aux premiers soins (règlement 1101 en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*) explique en détail les obligations des employeurs en regard de l'équipement et des installations de premiers soins, de la formation du personnel et des procédures dans tous les lieux de travail. La loi permet à la CSPAAT d'imposer des pénalités aux employeurs qui ne respectent pas ces exigences. Voici un résumé de ces exigences.

Équipement

L'employeur doit fournir un poste de premiers soins sur le lieu de travail et en assurer l'approvisionnement. Il faut choisir un emplacement de façon à ce que la trousse soit accessible en tout temps. Les entreprises utilisant des véhicules de service doivent s'assurer que chaque véhicule comporte une trousse de premiers soins. Il faut également prévoir une trousse de premiers soins pour les travailleurs qui utilisent de l'équipement lourd de construction et d'entretien loin du poste de premiers soins. Le contenu de la trousse varie selon le nombre de travailleurs employés régulièrement sur le chantier. Le règlement 1101 stipule les détails du contenu de la trousse. Il faut inspecter chaque trousse au moins une fois par trimestre, puis signer et indiquer la date sur la carte d'inspection.

Installations

Si un chantier comporte peu de travailleurs, le poste de premiers soins peut simplement être une trousse située



Poste de premiers soins

dans un endroit facilement accessible de tous. Les entreprises plus importantes (plus de 200 travailleurs) doivent avoir une salle de premiers soins. Dans le cas des projets de construction, il incombe à l'entrepreneur général de prévoir le poste de premiers soins. Il doit être situé dans le bureau du chantier. Dans le cas des projets importants, il faut prévoir des postes de premiers soins supplémentaires pour assurer un accès opportun aux traitements. Dans tous les cas, le règlement exige l'affichage du formulaire 82 de la CSPAAT (affiche « En cas de lésions au travail »), d'une carte d'inspection de la trousse de premiers soins, ainsi que le certificat de premiers soins valide du principal prestataire de soins sur le chantier.

Personnel formé

L'employeur doit s'assurer que les premiers soins sont fournis par des travailleurs formés et compétents. Le règlement 1101 stipule que la formation doit être soit le Secourisme d'urgence, soit le Secourisme standard de l'Ambulance Saint-Jean, selon le nombre de travailleurs sur le chantier.

Le Secourisme d'urgence inclut habituellement les leçons obligatoires suivantes :

- Gestion des lieux d'une urgence
- Choc, inconscience et perte de connaissance
- Étouffement (sujet adulte)
- Saignement grave
- Urgences cardiovasculaires et RCR à un sauveteur (sujet adulte)

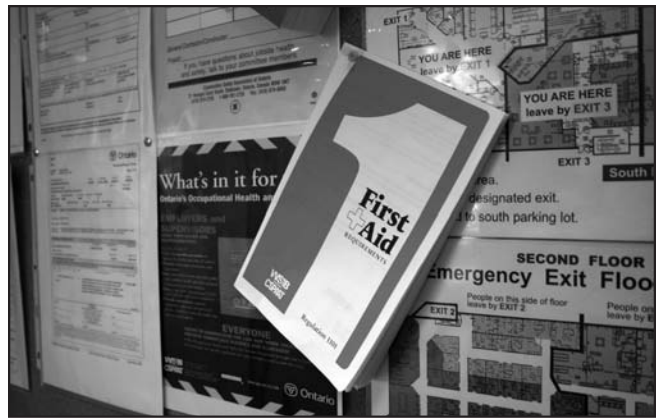
Le Secourisme standard est un programme de formation plus étendu qui comporte les cinq leçons obligatoires du

Secourisme d'urgence, ainsi que cinq leçons au choix. Voici certaines leçons appropriées à un prestataire de premiers soins :

- Fractures
- Blessures à la tête et à la colonne vertébrale
- Blessures aux articulations
- Blessures thoraciques
- Blessures aux mains
- Blessures aux yeux
- Gestion de plusieurs victimes
- Blessures du pelvis ou de l'abdomen et blessures par écrasement
- Brûlures
- Empoisonnement
- Troubles médicaux (diabète, convulsions, asthme, allergies)
- Maladies et blessures liées à la chaleur et au froid
- Respiration artificielle (sujet adulte)
- Défibrillation externe automatisée (Il faut prévoir du temps supplémentaire au cours pour cette leçon précise et il faut émettre une carte de certification de DAE distincte)

Étant donné que les procédures peuvent changer de temps à autre, il est important de mettre à jour cette formation. Voilà pourquoi une recertification est exigée tous les trois ans (communiquez avec votre organisme de formation pour obtenir tous les détails).

Dans un chantier comportant cinq employés ou moins, l'employeur doit s'assurer qu'un travailleur ayant au moins une formation Secourisme d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean (ou une formation équivalente) se trouve sur place pour prodiguer des premiers soins. Cette exigence s'applique également à une équipe de deux à cinq travailleurs œuvrant loin des installations de l'entreprise, comme une équipe de peintres travaillant dans un bureau vide. Dans le cas d'une équipe de six travailleurs ou plus, le règlement exige que le prestataire de premiers soins ait reçu une formation Secourisme standard de l'Ambulance Saint-Jean. D'autres travailleurs doivent également avoir



Le règlement Exigences relatives aux premiers soins

reçu la formation afin d'assurer le service advenant l'absence du prestataire de premiers soins.

Procédures de premiers soins

Pour assurer qu'un travailleur blessé ou malade reçoivent des premiers soins appropriés et opportuns, l'employeur doit fournir une procédure de premiers soins écrite dans le cadre de son programme de santé et sécurité. Cette procédure doit couvrir :

- le signalement obligatoire et les renseignements devant être consignés
- le contenu des trousse de premiers soins
- la disponibilité des prestataires de premiers soins, ainsi que leur recertification
- le transport pour obtenir des soins médicaux
- les exigences en matière d'affichage de documents.

Le règlement Exigences relatives aux premiers soins stipule que chaque trousse de premiers soins doit comporter l'édition à jour du manuel de premiers soins de l'Ambulance Saint-Jean. Ce manuel explique en détail les premiers soins à apporter à un travailleur blessé ou devenant soudainement malade. Le prestataire de premiers soins peut s'en servir comme ouvrage de référence pour suivre un protocole précis.

Pour obtenir des détails sur des signes, les symptômes et les traitements liés à des maladies ou des blessures causées par l'exposition à la chaleur ou au froid, consultez les chapitres du présent manuel portant sur le stress dû à la chaleur et le stress dû au froid.